

## Fiche action N° 3.1 – Améliorer l'équité territoriale de la répartition de l'offre entre les 3 bassins de santé de la Haute-Loire, fluidifier les parcours

Axe stratégique	<p>Axe 1 : Prestations de soin et d'accompagnement des personnes</p> <p>Axe 4 : Inscription des établissements et services dans la dynamique territoriale</p>
Contexte	<p><b><u>Présentation de la situation actuelle :</u></b></p> <p>Le département de la Haute Loire dispose d'une offre en IME importante, avec une répartition inégale sur son territoire.</p> <p>Le taux d'équipement comparé au taux régional représente 28 places installées supplémentaires.</p> <p>Il est proposé dans l'annexe opposable du programme régional de santé pour le département de la Haute Loire, d'étudier</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la transformation d'une partie de ces places en places pour handicapés moteur pour lesquels le département ne dispose pas d'accueil.</li> <li>- la mise en place de pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) installés dans les bassins de vie principaux afin de pouvoir proposer des réponses aux familles des enfants en liste d'attente en établissement ou SESSAD.</li> </ul> <p>Par ailleurs, à ce jour, il n'existe pas d'IME en Haute-Loire fonctionnant en dispositif intégré IME (DIME) favorisant la fluidité des parcours.</p> <p>La perspective d'un redéploiement ou d'une transformation de l'offre IME sur le département, pour prendre en compte l'évolution des besoins et de la démographie (notamment sur le BSI d'Yssingaux), nécessite d'intégrer la dimension interdépartementale, du fait de l'implantation en bordure de département de 3 des 5 IME de la Haute-Loire.</p> <p><b>IME PEP 43 « Maurice Chantelauze » à La Chaise Dieu :</b></p> <p>En 2014, 2015 et 2016, l'IME a été ouvert en moyenne 192 jours, le SESSAD 189 jours. En 2016, le taux d'occupation était de 94,67% pour l'IME (95,34% en moyenne pour les 3 derniers exercices clos), 88,19% pour le SESSAD (80,66% pour les 3 derniers exercices clos).</p> <p>File active 2016 : 63 enfants, adolescents et jeunes adultes pour l'IME, 23 pour le SESSAD.</p> <p><b><u>Causes :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ L'évolution démographique du BSI d'Yssingaux a été forte. Elle continuera à l'être dans les années à venir : selon la note INSEE Auvergne n° 80 de mars 2012, l'évolution démographique du BSI d'Yssingaux sera la plus forte de tous les BSI d'Auvergne, du fait de la proximité avec l'agglomération stéphanoise ;</li> <li>⇒ A ce jour, le fonctionnement en DIME en Haute-Loire n'est pas possible, pour des raisons administratives et d'organisation du fonctionnement des IME ;</li> <li>⇒ Le nombre de jours d'ouverture de l'IME de la chaise Dieu résulte de l'histoire : la proximité entre les fonctionnements des PEP et de l'Education Nationale, notamment en ce qui concerne les calendriers de congés.</li> </ul> <p>Au regard de ce contexte, les PEP propose de conduire une étude en vue de la recombinaison de l'offre IME afin que celle-ci réponde au mieux aux besoins identifiés du territoire.</p> <p>En accord avec la nécessité d'identifier les besoins en vue d'une recombinaison de l'offre IME sur le département, l'ARS ARA reprend à son compte la proposition des PEP quant à la réalisation d'une étude sur les besoins en matière d'offre IME.</p>

	<p>L'ARS ARA mènera donc une étude en intégrant notamment la dimension interdépartementale (avec outre le 43, les territoires limitrophes des départements 07, 15, 42 et 63), afin d'identifier les besoins de la population et la meilleure réponse à apporter. La recombinaison de l'offre IME sur la Haute-Loire sera conduite au regard des résultats de cette étude. Elle sera menée de façon cohérente en concertation avec l'ensemble des organismes gestionnaires concernés et les départements voisins de la Haute-Loire</p>					
Finalité(s)	<p><b>Objectifs poursuivis par l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Augmenter progressivement sur 2018 et 2019 les nombres de jours d'ouverture de l'IME et du SESSAD HVA pour atteindre 210 jours.</li> <li>⇒ Intégrer, par voie d'avenant au présent CPOM, les perspectives d'évolution de l'IME « Maurice Chantelauze » eu égard aux résultats de l'étude conduite par l'agence</li> </ul> <p><b>Modalités proposées pour atteindre l'objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Participer aux travaux menés par l'ARS dans la perspective de la recombinaison de l'offre IME</li> </ul> <p><b>Impact global en termes de recombinaison de l'offre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Amélioration de l'équité territoriale entre les BSI de Brioude, du Puy-en-Velay et d'Yssingeaux et répondre aux besoins non couverts (dont les enfants porteurs de Déficience Motrice (DM)), en concertation avec les autres opérateurs concernés</li> <li>⇒ Proposition d'offres de proximité, polyvalentes et « agiles » pour pouvoir faire évoluer les modalités d'accompagnement en fonction de l'évolution des besoins des personnes accompagnées et de leurs familles, facilitant la fluidification des parcours, à visée inclusive.</li> <li>⇒ Mise en place des coopérations indispensables entre gestionnaires pour développer les orientations retenues à la suite de l'étude qui inclura un PCPE par BSI</li> </ul>					
	<p><b>Périmètre</b> IME « Maurice Chantelauze » - La Chaise-Dieu - n° FINESS : 430 000 265 SESSAD du Haut Val d'Allier – Brioude - n° FINESS : 430 004 689</p>					
<b>Pilote</b>	Directeur de l'IME-SESSAD					
<b>Equipe</b>	Personnels de l'IME « Maurice Chantelauze »					
<b>Modalités de réalisation de l'Action</b>	<b>Calendrier</b>	N 201 8	N+1 201 9	N+2 202 0	N+3 202 1	N+4 2022
	<b>Sous-Action 3.1.1</b>	X				
	<p>Renforcer l'activité de l'IME : Ouvrir 195 jours pour l'IME, 199 jours pour le SESSAD en 2018.</p> <p>Participer à l'étude ARS sur le redéploiement de l'offre IME</p>					
	<b>Sous-Action 3.1.2</b>		X			
<p>Sous réserve de la finalisation de l'étude ARS, validation par le Conseil d'Administration des PEP 43 du projet de redéploiement de l'offre IME des PEP43 Présenter à la DTARS 43 le plan d'action du redéploiement de l'offre des PEP43, pour validation.</p>						

	<b>Sous-Action 3.1.3</b> Sous réserve de la finalisation de l'étude ARS, mettre en œuvre le plan d'action du redéploiement de l'offre selon les décisions prises et les modalités définies dans la sous-action 3.1.2. Ouvrir 210 jours pour l'IME et le SESSAD HVA en 2019.		<b>X</b>			
Moyens	Le renfort de l'activité ainsi que le redéploiement de l'offre se feront « à coût global constant ».					
Indicateur(s) de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- participation aux travaux de l'agence</li> <li>- Validation par le CA PEP 43 puis présentation pour validation à la DTARS 43 en 2018 du plan d'action du redéploiement de l'offre IME des PEP 43;</li> <li>- avenant au CPOM</li> <li>- Mise en œuvre du plan d'action du redéploiement de l'offre* ;</li> <li>- Nombre de jours d'ouverture pour l'IME et le SESSAD HVA.</li> </ul>					
Indicateur(s) de résultat	<p><b>Résultat attendu :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ <b>Sous-Action 3.1.1</b> : avoir participé aux travaux conduits par l'agence et élaboré le plan d'action du redéploiement de l'offre ; avoir ouvert 195 jours pour l'IME, 199 pour le SESSAD HVA en 2018 ;</li> <li>⇒ <b>Sous-Action 3.1.2</b> : avoir validé en 2019 avec la DTARS 43 et les PEP 43 le plan d'action du redéploiement de l'offre* ;</li> <li>⇒ <b>Sous-Action 3.1.3</b> : avoir mis en œuvre le plan d'action du redéploiement de l'offre ; avoir ouvert 210 jours l'IME et le SESSAD HVA en 2019.</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultats</b> : Présentation dans les rapports d'activité des comptes administratifs 2018 à 2022 de l'IME et du SESSAD HVA de l'atteinte ou non des résultats attendus concernant les Sous-Actions 3.1.1, 3.1.2 et 3.1.3.</p>					

\* Sous réserve de la finalisation de l'étude ARS.